

Engagement de Confidentialité Relatif à l'API ARPPTV

1 Engagement de confidentialité

- 1.1 *En application d'une décision en date du 5 décembre 2012 de son Conseil d'Administration, l'ARPP (« l'ARPP ») a confié à Optimad Media Services Limited (« Optimad ») le mandat d'agir en tant que fournisseur approprié pour la conception, le développement, l'administration, l'hébergement, l'assistance et l'exploitation du service ARPPTV (« ARPPTV »).*
- 1.2 *Le service est basé sur la plate-forme Optimad d'échanges de données pour l'industrie de la télévision et des médias, dans le cadre des accords intervenus ou à intervenir entre l'ARPP et les sociétés utilisatrices de ARPPTV.*
- 1.3 *La société(« l'Intégrateur API »), dont le siège social est situé.....
.....immatriculée au registre.....sous le numéro.....
.....et représentée par M, en qualité de....., souhaite disposer de l'API (interface programmatique) ARPPTV, de la documentation et des composants logiciels relatifs à celle-ci (ensemble « l'API ARPPTV »), aux fins d'intégration de certaines fonctionnalités de ARPPTV au sein des services que l'Intégrateur API propose au marché français (« le Service de l'Intégrateur API») et/ou pour permettre aux utilisateurs (« l'Utilisateur » ou « les Utilisateurs ») du Service-Tiers d'accéder, depuis celui-ci, à certaines données stockées dans ARPPTV, pour accéder à certains médias gérés dans ARPPTV ou pour fournir des médias à ARPPTV.*
- 1.4 *L'Intégrateur API confirme par la présente souscrire, irrévocablement et pour une durée de dix (10) ans à compter de la signature des présentes, aux engagements suivants (l'« Engagement ») :*
- 1.4.1 *L'Intégrateur API s'engage à traiter comme strictement confidentielles toutes les informations relatives à l'API ARPPTV, à ARPPTV ou à la plateforme Optimad (« les Informations Confidentielles ») qui lui seraient communiquées par l'ARPP, Optimad ou leurs personnels ou prestataires ou mandataires, quelle que soit la forme sous laquelle les Informations Confidentielles lui sont communiquées.*
- 1.4.2 *L'Intégrateur API s'engage à utiliser les Informations Confidentielles uniquement pour les besoins d'intégration de l'API ARPPTV au sein du Service de l'Intégrateur API et/ou pour permettre aux Utilisateurs du Service de l'Intégrateur API d'accéder, depuis ceux-ci, à certaines données stockées dans ARPPTV, pour accéder à certains médias gérés dans ARPPTV ou pour fournir des médias à ARPPTV.*
- 1.4.3 *L'Intégrateur API s'engage à considérer comme strictement confidentielles toutes les données stockées, en ce compris fichiers médias, dans ARPPTV ou auxquelles il aurait accès dans le cadre de ses travaux d'intégration de l'API ARPPTV ou dans le cadre de la mise en œuvre du Service de l'Intégrateur API ou d'autres services (« les Données Confidentielles »), quelle que soit la forme sous laquelle les Données Confidentielles lui sont communiquées.*
- 1.4.4 *L'Intégrateur API s'engage à utiliser les Données Confidentielles uniquement pour les besoins d'intégration de l'API ARPPTV au sein du Service de l'Intégrateur API et/ou pour*

permettre aux Utilisateurs du Service de l'Intégrateur API d'accéder, depuis ceux-ci, à certaines données stockées dans ARPPTV, pour accéder à certains médias gérés dans ARPPTV ou pour fournir des médias à ARPPTV.

- 1.4.5 *L'Intégrateur API s'engage à procéder à des copies ou réplique des Informations Confidentielles et/ou Données Confidentielles uniquement à des fins de sauvegarde temporaire et quand cela est strictement nécessaire pour l'intégration de l'API ARPPTV au sein du Service de l'Intégrateur API et/ou pour permettre aux Utilisateurs du Service de l'Intégrateur API d'accéder, depuis ceux-ci, à certaines données stockées dans ARPPTV, pour accéder à certains médias gérés dans ARPPTV ou pour fournir des médias à ARPPTV.*
- 1.4.6 *L'Intégrateur API s'engage à stocker les Informations Confidentielles, les Données confidentielles et toutes copies ou répliques de celles-ci de manière sécurisée et séparées de toutes autres informations et données non confidentielles. Il sera en mesure d'en justifier auprès de l'ARPP et d'Optimad sur simple demande de leur part.*
- 1.4.7 *Les obligations définies ci-dessus aux clauses 1.4.1 à 1.4.6 ne s'appliquent pas si l'Intégrateur API peut démontrer que la divulgation par l'Intégrateur API des Informations Confidentielles et/ou Données Confidentielles résulte d'une décision de justice exécutoire. Dans une telle hypothèse, l'Intégrateur API devra alors informer Optimad et l'ARPP, par écrit et sans délai, et prendre toutes les précautions nécessaires et requises par Optimad et l'ARPP en ce qui concerne une telle révélation et la manière dont il conviendra de procéder, et devra coopérer avec Optimad et l'ARPP pour toute action qu'Optimad et/ou l'ARPP pourra, le cas échéant, choisir d'intenter afin de limiter ladite révélation d'Informations Confidentielles et/ou Données Confidentielles.*
- 1.4.8 *L'Intégrateur API s'engage à faire respecter le présent Engagement et les obligations ci-dessus par tout membre de son personnel et tout tiers auquel il confierait tout ou partie des travaux liés à l'intégration de l'API ARPPTV, et à ne donner à ceux-ci accès aux Informations Confidentielles et/ou Données Confidentielles uniquement quand cela est strictement nécessaire et une fois acceptées les présentes obligations.*
- 1.4.9 *L'Intégrateur API s'engage à restituer sans délai à première demande formulée par l'ARPP ou Optimad l'intégralité des Informations Confidentielles et Données Confidentielles et à détruire toute copie ou réplique de celles-ci et d'en justifier, le cas échéant, à la demande de l'ARPP ou d'Optimad.*
- 1.4.10 *L'Intégrateur API s'engage à faire respecter les obligations ci-dessus par tout tiers auquel il délèguerait l'exécution de ses obligations contractuelles vis-à-vis de l'ARPP ou Optimad.*
- 1.4.11 *Sans préjudice des obligations ci-dessus, l'Intégrateur API s'engage à mettre en œuvre concernant les Informations Confidentielles et les Données Confidentielles des mesures de sécurité au moins équivalentes à celles qu'il met en œuvre pour ses propres données et informations confidentielles.*
- 1.4.12 *L'Intégrateur API reconnaît que l'accès donné par l'ARPP ou Optimad à l'API ARPPTV, aux Informations Confidentielles et/ou aux Données Confidentielles ne constitue en aucune manière une licence ou un quelconque transfert de propriété ou droit afférent au profit de l'Intégrateur API ou tout tiers relevant de ce dernier.*
- 1.4.13 *L'Intégrateur API reconnaît que le présent Engagement et les obligations ci-dessus engagent aussi bien lui-même que ses sociétés mères, sœurs et filles ainsi que son/leurs personnels, consultants et mandataires concernés.*



1.4.14 *L'Intégrateur API et le signataire habilité déclarent être autorisés à souscrire l'Engagement.*

1.5 *Cet Engagement est soumis à la Loi Française. En cas de litige tant en ce qui concerne l'interprétation que l'exécution du présent Engagement, L'Intégrateur API accepte de se soumettre à la compétence exclusive des tribunaux de Paris.*

Fait à Paris, le en trois exemplaires dont un pour l'ARPP, un pour Optimad et un pour l'Intégrateur API.

Pour L'Intégrateur API

M....., qualité.....